

Evolution du marché du travail et formation professionnelle

Intervention de **Jérôme Vignon**, président honoraire des Semaines sociales de France.

Le thème de son propos : **La libre circulation des travailleurs et des droits sociaux**, car les 2 termes contiennent la tension entre les valeurs de liberté et celles de solidarité. Quelle est situation en 2018 et quelles sont ses potentialités et ses perspectives ?

La déclaration Schumann proposait un projet de civilisation axé sur la réconciliation et l'égalité des nations, qui devait s'incarner dans des projets plus spécifiques (Cf. la CECA) qui ne devaient pas pénaliser les travailleurs concernés. Importance de la dimension sociale. Comment concilier dans la durée une perspective marquée par la liberté (accentuée par le Marché Commun de 1958) avec la protection des droits des plus faibles. 3 types de dispositions qui constituent l'Europe sociale :

- 1- Une protection constructive : le fonds social européen pour aider les travailleurs menacés par les transformations. C'est une solidarité pas seulement compensatoire mais systématiquement active (création de nouveaux emplois, etc...).
- 2- La mise en place de droits minimaux pour éviter que la concurrence entre les économies ne soit dévastatrice pour les plus fragiles.
- 3- Garantir l'égalité en droit des travailleurs mobiles avec ceux du pays où ils s'installent ; c'est une des caractéristiques du modèle social européen, un principe très fort de non-discrimination qui aura des effets sur d'autres discriminations comme celle de sexe, de race, de religion, d'orientation sexuelle.

La question des droits sociaux a connu une évolution lente jusqu'en 1985 car la base législative est très faible : les Etats membres vont vouloir conserver leurs avantages comparatifs. L'Acte unique en 1985 va accélérer la construction du marché intérieur. Facilite le vote à la majorité qualifiée pour ce qui concerne la libre circulation des marchandises et des services. Avec la progression de la libre circulation, une avancée des droits sociaux qui protègent les salariés s'impose comme indispensable. En 1989 : adoption d'une charte européenne des droits sociaux fondamentaux des travailleurs et en 1992 entrée en vigueur du dialogue social européen, point de passage obligé pour l'adoption par l'Europe de directives de caractère social. C'est l'âge d'or de l'Europe sociale avec l'adoption de nombreuses directives, en particulier sur les questions de sécurité au travail. Le dialogue social entre le CES et ses partenaires du patronat commence à faire ses preuves : adoption de directives sur le congé de maternité, le congé parental, etc..., sur la base des accords conclus entre les partenaires sociaux. Cette période d'apogée connaît aussi l'essor des fonds structurels, du fonds social et du fond régional.

Avec la fin de la Commission Santer au début des années 2000 et jusqu'à la fin de la Commission Barroso, le dialogue social est en panne et il n'y a plus d'initiative de la Commission pour y remédier. L'Europe subit une grosse pression de compétition avec ses voisins ; idée qu'il est impossible de se payer plus de droits sociaux qui sont déjà très coûteux, et réticence vis à vis du dialogue social considéré comme une machine à perdre.

Nouveau tournant : La prise de distance au sommet par les dirigeants politiques vis à vis des piliers du modèle social européen, rompue par l'arrivée de la Commission Juncker en 2014. Constat que les disparités sociales à l'intérieur de l'UE entre les pays et au sein des pays entre les différents types de travailleurs, font que l'UE se trouve en contradiction avec la valeur civilisationnelle fondamentale reconnue en 2009 dans le traité de l'Union : l'économie sociale de marché. Considérant l'évolution du monde du travail, Jean-Claude Juncker décide de renouveler le dialogue social avec la finalité de constituer un nouveau pilier européen de droits sociaux.

Intervention de Thiébaud Weber, secrétaire confédéral de la Confédération européenne des syndicats (CES) : **L'articulation du dialogue social et le nouveau pilier des droits sociaux.**

Après la période J. Delors, il y a eu un déséquilibre grave qui s'est creusé entre politique et social, avec priorité donnée à l'accomplissement du marché intérieur ; soutien initial des organisations syndicales puis retournement car le projet d'accompagnement des législations par les régulations sociales et des mesures de cohésion et de convergence économique et sociale était en panne. En 2014 JC Juncker tente de répondre à ce déséquilibre et soumet à consultation (syndicats, organisations patronales, etc.) le socle européen des droits sociaux. En 2016, la Commission présente un texte court qui définit 20 principes de droit social ; c'est en fait une déclaration politique proposée aux états membres et aux institutions européennes pour adoption et proclamation, ce qui est fait lors du sommet social de Göteborg en 2017.

Sur cette base, la Commission lance 4 initiatives : révision de la directive sur les conditions de travail, sur la protection sociale, sur l'équilibre vie privée/vie professionnelle et création d'une nouvelle agence : l'Autorité européenne du travail.

Leur contenu :

- 1- la directive sur les conditions de travail vise à réguler l'information reçue par tout signataire d'un contrat de travail (droits, conventions collectives, etc.). Elle est utilisée comme véhicule législatif pour la mise en place d'un seuil de droits sociaux pour l'ensemble des travailleurs quel que soit leur statut.
- 2- la communication sur la protection sociale vise à permettre à chaque Etat membre d'avancer vers une protection sociale plus généralisée avec davantage de transférabilité des droits et de transparence sur ces droits (retraite, assurance chômage, etc.)
- 3- l'équilibre vie privée/vie professionnelle : amélioration du congé maternité avec rémunération, création d'un congé paternité de 11 jours, congé de 5 jours par an pour les aidants.
- 4- l'Autorité européenne du travail vise à créer une première plate-forme de coordination des inspections du travail des Etats membres.

Les discussions et l'adoption de ces mesures ont été difficiles. Problèmes avec les employeurs qui refusent de s'engager sur des textes et n'ont plus aucune vision sociale, confrontation aux égoïsmes nationaux des états membres qui tentent de démonter ces initiatives. Actuellement période de clôture du mandat pour les diverses institutions européennes et de concertation institutionnelle pour s'accorder sur une vision finale des textes de ces différentes initiatives.

Intervention de Sofia Fernandez, chercheuse à l'Institut Jacques Delors

Comment ce projet en construction d'un espace de libre circulation des travailleurs au sein d'un marché unique du travail est-il perçu ? Que va-t-il devenir ?

Cette liberté de circulation est associée au principe d'égalité des traitements. Il existe une contradiction car ce droit de libre circulation qui est le bienvenu pour une très grande majorité d'européens est également à l'origine de nombreuses tensions, différentes selon les pays, mais qui remettent en question l'égalité de traitement (Cf le débat au Royaume-Uni lors de la campagne du Brexit) ; tensions à propos des allocations familiales ou de la question des travailleurs détachés ; sentiment d'une concurrence déloyale des travailleurs étrangers par rapport à ceux du pays d'accueil. Il y a également des problèmes dans les pays d'origine dont on parle moins, comme le départ des jeunes formés dans le pays qui partent à l'étranger car les salaires sont meilleurs et ne reviennent pas, ce qui engendre tout un ensemble de problèmes (vieillesse de la population, freins à l'innovation, etc.) Ainsi, l'Estonie a perdu 20 % de sa population active depuis le début des années 2000. Cette question est un enjeu crucial pour l'avenir de l'Europe car elle est au croisement de questions sociales, économiques et aussi politiques ; il en va du soutien au projet européen.

La mobilité des travailleurs représente aujourd'hui 3,5 % de la population européenne ; elle a doublé depuis l'adhésion des pays de l'Europe de l'Est en 2004 et elle continue de progresser. Depuis cette date, des différentiels importants se sont créés au niveau des salaires (ex : il est de 1 à 10 entre le Luxembourg et la Bulgarie). En 2014 J.C. Juncker a parlé de garantir une mobilité équitable ; il a lancé des initiatives et un principe directeur : un même salaire pour un même travail au même endroit. Les abus et les fraudes importants qui contournent le droit du travail national ont conduit à revoir les règles du détachement et à proposer la création de l'Autorité européenne du travail qui devrait voir le jour en 2019 et conférer à l'UE des compétences pour garantir le respect des règles européennes.

Une double mission : Aide aux entrepreneurs et aux citoyens qui veulent bouger et lutte contre les abus et fraudes par un soutien aux inspections nationales du travail. La création de cette agence n'est qu'une partie de la solution. L'autre aspect est d'œuvrer à la convergence salariale, établir une feuille de route.

Prévoir une distribution des fonds européens sous réserve que ces Etats convergent vers cet objectif ? Soutenir la convergence par la création de fonds spéciaux ? Important d'avoir l'ambition d'établir un salaire minimum au niveau européen qui soit une règle commune (50 ou 60 % du salaire médian). La règle de l'unanimité constitue un obstacle à une progression dans ces domaines. Envisager des coopérations renforcées dans certains domaines ?

Idée de promouvoir une mobilité circulaire en Europe, synonyme d'enrichissement et non de déracinement (partir avec une perspective de retour), ce qui suppose de parvenir à une convergence salariale qui permette aux travailleurs de certains pays de partir avec la perspective de revenir. Les citoyens attendent que le projet européen ne menace pas leur modèle social. Beaucoup ont le sentiment que l'Europe est un projet libéral qui met en cause les droits sociaux et les salaires. Important de poursuivre l'élan donné par la Commission Juncker avec l'adoption du socle des droits sociaux. La concrétisation des principes énoncés est essentielle et reste difficile.

Interventions/questions :

- Quel est le rôle de l'UE en matière d'accès à la formation professionnelle et de politique commune ?
- Y a-t-il une tendance vers l'élargissement des compétences de la Commission au domaine social ?
- Quelle est la situation des déséquilibres en matière de modèles sociaux ? Y a-t-il une collaboration avec des organismes internationaux tels le BIT ? A propos du salaire minimum la solution est-elle européenne ou est-elle du ressort des états ? Y a-t-il une réflexion sur la possibilité de nouvelles taxes (sur les GAFAs, les transactions financières) pour financer la future Autorité européenne du travail ou une meilleure protection sociale ?
- les droits sociaux sont garantis par un système de solidarité nationale. Peut-on faire des progrès sans faire acter un principe de minimum de transfert budgétaire ?

Réponse de Thiébaud Weber :

La formation professionnelle est un enjeu essentiel ; le débat doit porter sur l'investissement dans l'éducation.

Le rôle de l'UE est limité, simple rôle de coordination. La Commission aimerait aller vers une approche plus communautaire de ces questions : droit à la formation, politiques de formation, etc. La flexi-sécurité : c'est une théorie du marché du travail en vogue dans les années 2000, basée sur le modèle danois ; difficilement exportable (autre culture, autre histoire sociale). Ce concept a disparu à l'occasion de la crise. Le BIT a peu d'impact sur l'Europe. Son prochain centenaire avec organisation d'un débat sur l'avenir du travail peut être une occasion de repenser son utilité dans un monde bouleversé... A propos des transferts, il y a des blocages (cf Allemagne) mais ça bouge. La zone monétaire est le dernier lien qui nous unit par choix ou contrainte.

Réponse de Sofia Fernandez :

Il y a une volonté de certains Etats membres de renforcer les compétences de la Commission dans le domaine social. Mais il y a aussi une hostilité de beaucoup d'autres. La montée des populismes peut provoquer un bouleversement du panorama politique. Que faire ? Habermas pense que l'Europe doit « avoir un nouveau sens d'objectifs partagés » Quel est aujourd'hui le sens du projet européen ? SF pense que c'est la défense du mode de vie européen (importance de la négociation collective, intolérance plus forte aux inégalités, etc.)

Une question : face à la puissance de la globalisation de l'économie, cette reconstruction autour d'un lien est-elle possible ? Une reformulation du pacte pourrait-elle déjouer les pronostics pessimistes ?

Intervention de Jean-Marc Ferry :

Evoque les deux défis actuels - celui de la mondialisation économique - Comment l'Europe doit-elle se positionner ? - et celui de la participation civique dans l'espace européen. Ces deux défis sont liés parce que sans la construction d'une union proprement politique qui ne soit pas coupée des peuples et des opinions nationales, le projet européen risque de capoter. La grande difficulté quand on dit « plus d'Europe » c'est que souvent on fait signe vers la constitution d'un Etat fédéral, d'une puissance publique supra nationale, ce qui implique une subordination des Etats membres. Ce n'est pas ce schéma vertical qui pourra réconcilier les citoyens d'Europe mais le schéma horizontal – et là est la difficulté – qui repose sur la concertation des Etats et la coordination de leurs politiques publiques. Le gros problème qui est en suspens, surtout dans la zone euro, c'est celui de la coordination macro-économique. Si on n'y arrive pas, le projet européen est menacé. Si on veut mettre en place une véritable intégration horizontale et politique, il y a de nombreuses implications au niveau des réformes institutionnelles. Il faut revenir à une méthode communautaire mais la réviser, l'approfondir à partir de la Commission. Son président doit pouvoir disposer d'une légitimité telle qu'elle lui confère une autorité qui lui permette d'imposer cette concertation et coordination des politiques publiques, quitte à faire appel aux opinions par-dessus la tête des dirigeants. Il faut une substance politique, cet espace public qu'on appelle de nos vœux mais qui n'existe pas au niveau européen. Il y a une grave lacune dans la construction européenne qui est d'avoir court-circuité les Parlements nationaux. Ils ne font pas partie du processus or il y a deux grandes composantes d'une espace public : la composante démocratique ou parlementaire et la composante médiatique, audio-visuelle. En ce qui concerne la première, le Parlement européen est en faute car il a freiné son raccordement aux Parlements nationaux qui est actuellement très faible et très discret. Il faudrait une véritable interconnexion horizontale et verticale avec le Parlement européen comme clé de voûte et lieu de synthèse des réclamations, propositions, suggestions, qui émaneraient des parlements. Il y aurait concurrence en ce qui concerne le pouvoir de proposition entre le système parlementaire ainsi renouvelé, avec une vraie irrigation démocratique de l'espace, et la Commission elle-même qui devrait garder ses prérogatives.

Les intervenants expriment leur confiance dans les possibilités de renouvellement du projet européen même si aujourd'hui le scénario est assez sombre. JV conclut le séminaire en soulignant l'importance des réflexions qui y sont présentées car il s'agit de penser une nouveauté qui n'est pas encore là, de parler d'un nouveau sens partagé ou d'un nouvel humanisme qui pourrait fonder la mise en œuvre de solutions qui apparaissent aujourd'hui assez peu réalistes.